

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATIONLE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n° 64-33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du
Gouvernement;VU le Décret n°64-54/PC/SGG organisant les services rattachés à
la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du
Gouvernement;VU le Décret n° 84/PR/MJL du 17 Juin 1964 nommant Mr. HOUNDETON
Noutaï Frédéric Sous-Directeur de la Législation, des Affaires Civiles et
Criminelles;

Sur proposition du Garde des Sceaux;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Mr. HOUNDETON NOUTAÏ Frédéric, Licencié en Droit titulaire
du Diplôme de fin de Stage du Centre National d'Etudes Judiciaires de Bor-
deaux, Sous-Directeur de la Législation, des Affaires Civiles et Criminell
est nommé Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou cumulative-
ment avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2.— Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législa-
tion est chargé de l'exécution du présent Décret qui aura effet pour comp-
ter du 1er Juillet 1964 sera publié au Journal Officiel de la République d
Dahomey.—

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement

Fait à COTONOU, le 26 Mai 1965

AMPLIATIONS :

PR	5
PC	15
MJL	5
Ministères	9
SGG	4
CF	2
TRESOR	1
PG	2
PCA	2
Proc.Rép.....	1
Intéressé	1
JORD	1

P. AHOMADEGBE - Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques
et du Plan

S.M. APITHY -P. APLOGAN -

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE
LA LEGISLATION

A. ADANDE -